

Afrique centrale : 48^e réunion du Comité sur les questions de sécurité du 27 au 31 mai à Kinshasa

Kinshasa (République démocratique du Congo), 23 mai 2019 - La 48^e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) se tiendra du 27 au 31 mai 2019 à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo (RDC). Les Etats membres évalueront la mise en œuvre des recommandations de la précédente session tenue à Ndjamena (Tchad) en décembre 2018, et échangeront des informations et des analyses sur la situation géopolitique et sécuritaire de la sous-région. Les discussions sur ce dernier point seront soutenues par un rapport ad hoc du Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) sur les récents développements politiques et institutionnels en Afrique centrale ainsi que sur les enjeux liés à la gouvernance, aux processus électoraux, à la situation humanitaire, aux droits de l'homme et à la sécurité intérieure et transfrontalière.

Plusieurs autres questions importantes figurent à l'ordre du jour de la réunion de Kinshasa : les activités des groupes terroristes dans la sous-région, y compris Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ; le mercenariat et le crime transnational organisé ; la piraterie maritime dans le golfe de Guinée ; le trafic illicite des ressources naturelles ; la libre circulation des personnes ; la réforme du secteur de la sécurité ; l'impact sécuritaire des conflits liés à la transhumance et au pastoralisme ; etc. Ce dernier sujet sera au centre d'un atelier qui se tiendra en marge de la 48^e réunion de l'UNSAC, du 26 au 27 mai. Il sera immédiatement suivi par une rencontre des Points focaux de l'UNSAC puis celle des experts, du 28 au 30 mai.

La session ministérielle du Comité aura lieu le 31 mai. Celle-ci regroupe les Ministres des Affaires étrangères et autres chefs de délégation comprenant généralement des représentants des ministères en charge de la Sécurité, de l'Intérieur, de l'Immigration ou de la Défense. Le Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), M. François Louncény Fall, y prendra également part. Plusieurs autres entités onusiennes et des représentants des organisations sous-régionales, régionales et internationales, y compris celles ayant le statut d'observateur au Comité, présenteront des exposés rendant compte de leurs contributions aux efforts de paix et de sécurité en Afrique centrale.

La première partie des travaux du Comité sera dirigée par le Ministre tchadien des Affaires étrangères, président en exercice du Comité depuis la 47^e réunion tenue à Ndjamena du 3 au 7 décembre 2018. Il cèdera ensuite le fauteuil à son homologue de la RDC, qui assurera la présidence tournante de l'UNSAC pendant les six prochains mois.

Mis en place en 1992 par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, le Comité comprend les onze pays membres de l'espace CEEAC : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, et le Tchad. Son Secrétariat est assuré par l'UNOCA.

NOTE AUX EDITEURS

■ C'est la première fois que la RDC accueille les travaux de l'UNSAC depuis que son Secrétariat a été confié à l'UNOCA en 2011. La RDC avait déjà organisé d'autres rencontres du Comité, y compris la 30^e réunion tenue du 26 au 30 avril 2010 à Kinshasa. Cette session a été marquée par l'adoption d'un document important : la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa. Entrée en vigueur le 8 mars 2017, elle reste un cadre idéal pour faire face aux questions de désarmement ainsi qu'un instrument pouvant faciliter l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine visant à réduire « toutes les armes [...] au silence » d'ici 2020. De même, la Convention constitue une base essentielle pour la traduction dans les faits des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'Objectif 16 qui souligne la nécessité de « réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes » d'ici 2030. C'est dans ce contexte que la CEEAC, l'UNOCA et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) ont initié des projets conjoints en vue de soutenir la mise en œuvre effective de ladite Convention. Lors de la 47^e réunion de l'UNSAC du 3 au 7 décembre 2018 à N'Djamena, ces trois institutions ont signé un Mémorandum d'entente définissant le cadre de leur appui aux Etats membres. Une somme de 431 638 dollars US est prévue pour le financement de plusieurs activités, y compris des ateliers nationaux de sensibilisation et de plaidoyer dans les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Kinshasa (Burundi, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et Rwanda).